
ICANN81 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et ALAC
Lundi 11 novembre 2024 – 16h30 à 17h30 TRT

FRANCO CARRASCO : Nous allons commencer notre séance d'ici peu. La séance va commencer dans deux minutes. Nous allons maintenant commencer notre séance. Veuillez lancer l'enregistrement. L'enregistrement a débuté.

Bonjour. Je m'appelle Franco Carrasco et je suis responsable de la gestion de la séance à distance, cette séance entre l'ALAC et le Conseil d'administration de l'ICANN. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est régie par le code de conduite de l'ICANN ainsi que pour les politiques antiharcèlement.

L'interprétation aujourd'hui sera en anglais, espagnol, français, arabe et espagnol. Veuillez indiquer votre nom et la langue que vous allez utiliser si vous ne parlez pas l'anglais. Parlez à un rythme raisonnable.

Aujourd'hui, les débats seront entre le Conseil d'administration de l'ICANN et l'ALAC uniquement. Donc nous ne prendrons pas de questions de l'auditoire.

Ceci dit, je passe maintenant la parole à la Présidente du Conseil d'administration de l'ICANN, Mme Tripti Sinha.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

TRIPTI SINHA : Merci beaucoup Franco, et bienvenue à toutes et à tous. C'est notre troisième unité constitutive, notre troisième bilatérale de la journée. Et Jonathan Zuck nous a indiqué, vous êtes l'un des membres favoris du Conseil d'administration. Et avec Léon également. Et vous avez donc des favoris.

Donc dans ce contexte, donne la parole à Léon.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup, Tripti. Bienvenue à toutes les personnes de l'ALAC et de la communauté At-Large. Bienvenue. Merci de votre présence. Et oui, nous allons pouvoir commencer notre travail, qui sera sûrement productif. Nous avons deux questions de la part du Conseil d'administration pour l'ALAC. Ce sont des points importants. C'est en tout cas comme cela que je le vois pour la communauté ALAC et At-Large.

Nous aimerions savoir ce que vous pensez de ces points. Donc je ne sais pas si quelqu'un a été désigné pour répondre à la première question, deuxième question. Donc, indiquez-moi qui va prendre la première question. Hadia ?

HADIA ELMINIAWI : Vous voulez que je lise la première question ?

LEON SANCHEZ : Oui, je peux lire cela. Donc en plus des ressources que l'organisation ICANN a fournies, est-ce qu'il y a autre chose que l'ALAC ou l'At-Large a

besoin pour les candidats lors de la prochaine série, les candidats provenant des communautés les moins desservies ?

HADIA ELMINIAWI :

Oui, nous avons deux points importants pour encourager les candidats lors de la prochaine série de gTLD, les candidats provenant de régions mal desservies et moins desservies. Il y a un soutien fort de ces candidats. Il doit y avoir d'abord une prise de conscience ; il doit y avoir un Guide de candidature qui soit prêt rapidement. Il faut que cela soit communiqué. Et il faut que les dossiers de candidature n'arrivent pas en retard pour ne pas limiter les chances d'obtenir de nouveaux gTLD étant donné que les fonds sont uniquement disponibles -- une fois qu'ils seront épuisés, il n'y en aura plus.

Donc actuellement, je dirais que nous avons beaucoup de travail de sensibilisation qui se concentre sur des pays spécifiques. [Inaudible] opère sur une base premier venu, premier servi, cela peut désavantager certaines régions. Et donc nous suggérons de gérer ce point pour être plus équitables au niveau de l'accès et pour avoir plus d'informations sur les activités de sensibilisation qui sont prévues au niveau local et régional, virtuellement et en personne, pour faire prendre conscience du processus de candidature. Il faut donc gérer les défis spécifiques de chaque région, de chaque communauté et il y a également la question de budget, les questions non financières, le soutien non financier que l'ICANN fournit et comment l'utiliser au mieux. Fournir également des informations sur la prochaine série de gTLD, et ce qu'il en sera pour les opérateurs de registre des gTLD.

Donc nous avons besoin d'une chaîne rétroactive d'informations, où l'on peut partager les expériences des candidats, les expériences de candidature pour que le programme soit bien en phase avec les besoins régionaux.

Ce que nous aimerions également souligner, attirer votre attention, au niveau financier, du soutien financier, de la financière du programme, nous suggérons qu'il y ait à long terme des aspects opérationnels, un soutien opérationnel et financier à long terme, par l'intermédiaire de mécanismes pour un soutien financier qui dépasse la première phase de dépôt de dossier, notamment pour les économies les moins développées. Il faut [inaudible] le financement. Il faut qu'il y ait un soutien financier qui soit fourni à des jalons importants. Par exemple, des subventions supplémentaires pourraient être fournies pour les opérations, pour les activités de promotion à la suite du lancement des gTLD. Cela pourrait se dérouler en ouvrant le programme d'aide financière de l'ICANN pour les coûts des opérations subséquentes, pour tous ces coûts qui vont venir plus tard.

Il faut qu'il puisse d'inclusion également et de recrutement de services locaux, de prestataires de services, de prestataire pro bono, de services gratuits également, parce que nous sommes sur une base premier venu, premier servi. Nous suggérons que si le nombre de candidatures est plus élevé que le budget, eh bien, le budget doit être accru pour pouvoir soutenir les candidats.

Nous vous remercions de nous avoir écoutés, de votre attention.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup, Hadia. C'est tout à fait intéressant, ces suggestions. Et je vois qu'il va y avoir une discussion également dans la communauté. Je crois que c'est important de travailler avec d'autres unités constitutives dans la communauté pour, en effet, leur permettre de participer aux débats et voir si la communauté peut permettre de mettre en œuvre ces suggestions.

BECKY BURR : Oui, merci Hadia. Je voulais noter un point. Dans nos conversations que nous avons eues avec le GAC, nous sommes tombés d'accord pour effectuer des pauses, effectuer des rapports très clairs, pour voir d'où proviennent les dossiers de candidature, et fournir un soutien pour les régions mal desservies. Et également, tout comme nous l'avons dans les lignes de conduite, le Conseil d'administration s'est engagé, lorsqu'il n'y aura plus de financement, eh bien, nous pouvons voir si nous pouvons obtenir des financements supplémentaires. On ne peut pas le définir maintenant. Mais nous sommes tout à fait d'accord avec ce que vous avez déclaré pour soutenir au maximum les candidats des régions mal desservies.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup Becky. Chris, vous voulez rebondir ? Non ? Très bien. Donc maintenant, nous allons passer à la deuxième question.

Le nouveau PDG de l'ICANN arrivera en décembre. Vous l'avez entendu. Quelles doivent être ses trois priorités principales et pourquoi ? Soyez aussi concrets que possible.

JUSTINE CHEW :

Merci beaucoup, Léon, des questions. Une nouvelle fois, nous sommes très heureux de parler directement au Conseil d'administration. Et en ce qui concerne le nouveau PDG, vous parlez de trois priorités, mais il y a tant à faire.

Je vais essayer donc de résumer un petit peu cela, mais les trois priorités principales -- premièrement, je dois remercier Sally Costerton, qui a fait un travail remarquable d'intérim. Et vraiment, nous espérons que le nouveau PDG, n'étant pas directement de la communauté, sera en mesure d'apporter des perspectives fraîches pour gérer les problèmes que nous connaissons actuellement. Et nous savons que ces problèmes sont en compétition, en concurrence. Donc nous devons trouver l'équilibre entre ces différents points, entre ce que ces personnes désirent et d'autres groupes veulent.

Mes trois priorités pour le nouveau PDG, ça va être une révision de comment renforcer et sécuriser la pérennité de l'ICANN, [inaudible] de durabilité, de pérennité au niveau des opérations, au niveau financier, au niveau de la gouvernance, au niveau multipartite. [nous] comprenez bien que c'est en compétition. Ces objectifs sont en compétition les uns avec les autres. Donc, nous devons trouver l'équilibre. Et nous devons voir cela de manière holistique, avec des consultations dans la communauté, afin que la communauté soit prête à faire des compromis. Je crois que les compromis, c'est ce que nous recherchons pour que cela se fasse véritablement.

En ce qui concerne sécuriser le futur de l'ICANN, nous devons avoir plus de revenus. Nous devons contrôler les coûts. Et dans le cas du contrôle des coûts, nous comprenons que la manière dont on se réunit, nos rencontres, nos réunions, il faut y réfléchir. Et le nouveau PDG va prendre cela en considération. Ce n'est pas seulement les coûts. Le premier objectif, c'est véritablement voir les stratégies des réunions. L'objectif des réunions. Donc ce n'est pas seulement les coûts. Ce n'est pas seulement couper les coûts, cet exercice qui doit être effectué. C'est vraiment gérer les rencontres, la communauté, le besoin pour la communauté de rester engagée, et également d'avoir une durabilité par rapport aux droits humains, par rapport à l'environnement, au changement climatique, à l'équité, et montrer bien quel est le modèle multipartite, le promouvoir, le mettre en vitrine. Et véritablement, il y a un projet de défense de la gouvernance de l'Internet. Et nous devons effectuer ces activités de plaidoyer. Nous devons véritablement y réfléchir.

Deuxième priorité, avoir un rôle de résolution de problèmes pour les prochaines initiatives de l'ICANN, y compris la prochaine série de gTLD, et s'assurer que nous gardions nos valeurs, nous répondions aux valeurs de la communauté, aux besoins de la communauté, aux candidats. Nous devons faire également une révision holistique. Nous devons travailler au CIP, au programme d'amélioration continue, et à la révision holistique. C'est extrêmement important.

Je ne sais pas où ça va, ces deux points. Cela prête à confusion. Il faut clarifier les choses au niveau de la révision holistique [inaudible] amélioration continue (CIP).

À At-Large, nous pensons également qu'il y a la possibilité d'avoir une révision des zones géographiques de l'ICANN.

La dernière priorité, je crois que nous devons essayer d'avoir des standards, des calendriers pour les activités, des délais pour les activités, et sortir un petit peu de notre bulle de l'ICANN. Et également inclure une nouvelle dynamique, des feuilles de route pour être plus rapides, pour examiner le développement du nom de domaine, travailler aux demandes du marché, au DNS, aux nouvelles technologies, et faire attention aux menaces qui existent, qu'il y ait une confiance dans le système des noms de domaine. Adopter également des efforts concrets pour avoir une stratégie plus verte. Comment est-ce que nous allons faire cela et comment nous allons réfléchir par exemple aux technologies comme l'intelligence artificielle ? Établir également des objectifs, des cibles chiffrées pour véritablement être proactifs et être à l'avant-garde et communiquer nos progrès, nos résultats, les leçons que l'on retire de tout cela et les actions que nous devons prendre, et inclure la communauté dans tous ces points. Merci.

LEON SANCHEZ :

Merci Justine. J'espère que tout le monde a pris note, mais en tout cas, merci. Je crois que ce sont des thèmes très intéressants, et le PDG va devoir -- le PDG entrant va devoir en tenir compte.

Est-ce que mes collègues ont quelque chose à dire ici ? Non. Bon. Alors nous allons passer aux questions qu'ALAC veut poser au Conseil d'administration. Nous allons maintenant donner la parole à Olivier Crépin-Leblond.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Leon. Olivier Crépin-Leblond au micro. On m'a demandé de poser cette question. La communauté At-Large s'est réunie toutes les semaines à travers le groupe de travail des politiques consolidées, qui est le véhicule que nous utilisons pour élaborer des politiques, répondre, consulter et présenter des consultations et des consultations publiques, mais aussi des déclarations que nous élaborons. Et tout cela se retrouve des fois sur le bureau du Conseil d'administration, des thèmes que nous pensons qu'il serait intéressant de travailler en ce qui concerne le Conseil d'administration et l'utilisation malveillante du nom de domaine, parce que l'utilisation des nouveaux gTLD peut augmenter le problème qui existe dans le domaine de l'utilisation malveillante du DNS. Le Conseil d'administration doit s'occuper des statuts constitutifs, et par conséquent de ne pas s'occuper des questions liées au contenu.

Alors quand on parle de contenu, quand on regarde des systèmes, comme le système de revue de l'UDRP, à savoir tout ce qui concerne la politique de règlement uniforme de litiges relatifs aux noms de domaine, nous voudrions savoir ce que considère le Conseil actuellement, parce qu'il y a deux manières de considérer cela. On peut autoriser la révision de l'UDRP à avoir lieu et laisser les choses suivre leur cours... mais dès qu'il y a quelque chose qui commence à être lié au contenu, on entend la même réponse. On ne va pas s'occuper de cela, de la part de l'ICANN. Donc on aimerait bien qu'il y ait quelques éclaircissements ici, quelques précisions. On aimerait connaître l'avis du Conseil.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup Olivier. Je crois que nous avons des membres du Conseil qui sont très talentueux, qui peuvent parler de cela.

Nous allons donner la parole à Becky d'abord.

BECKY BURR : Merci beaucoup pour cette question. Je suis navrée de vous dire que tout cela répond à ce qu'on appelle l'enclos et les piquets de l'enclos. C'est-à-dire les limites. Il y a les statuts constitutifs de 2016, qui prévoient ce qu'est la mission de l'ICANN et qui dit que l'ICANN ne peut pas créer de politiques.

Et on parle de tout ce qui est l'annexe G1 et G2. Et ces annexes concernent tout ce qu'on appelle les piquets de l'enclos. C'est-à-dire tout ce qui sort des statuts constitutifs de l'ICANN. Donc l'amendement 2016 de nos statuts inclut une interdiction à réglementer les contenus. Par conséquent, pour pouvoir analyser les contenus, il faut analyser ces deux annexes. Et ces deux annexes impliquent les limites qui ont été fixées pour les bureaux d'enregistrement et pour les opérateurs de registre. Et dans les deux cas, on dit que dans ces limites-là, les politiques liées aux thèmes -- les politiques incluent les politiques de bureaux d'enregistrement, qui ne doivent pas être nécessairement mises en œuvre, la résolution des différends concernant l'enregistrement de noms de domaine opposés à l'utilisation des noms de domaine. Et c'est là que le contrat d'opérateur de registre est important.

Ensuite, le contrat de bureau d'enregistrement le dit différemment, parle de politiques de consensus, parle des comptes d'utilisateurs, de la possibilité d'utiliser un nom de domaine. Et l'UDRP indique comment il faut considérer tout cela, comment doit être utilisé un nom de domaine, et non pas de la bonne foi des utilisateurs.

Donc l'UDRP existe. Il est dans cet enclos depuis 1999. On a demandé d'analyser l'utilisation des noms de domaine afin de faire une évaluation concernant cette – les noms de marques. Parce que, pour déterminer si les domaines sont utilisés de manière incorrecte, il faut analyser ces questions.

Donc la raison pour laquelle l'ICANN peut administrer l'UDRP n'a rien à voir avec le fait que les tierces parties ne le font pas. C'est lié à la question du problème des marques et de cet enclos dont nous avons parlé. Ça nous rappelle cet amendement de l'année 2016, qui indique que l'ICANN ne peut pas réglementer les contenus.

Je suis navrée de cette explication longue et technique, mais ça me rappelle quand même que peut-être que nous devrions avoir une séance qui nous rappelle un peu le contenu de cette clause qui est donc celle de l'enclos, qu'on appelle l'enclos.

SARAH DEUTSCH :

Eh bien, je vais reprendre un peu la balle ici. Je voudrais en entendre un petit peu plus, dans le détail sur ce que vous souhaitez et sur ce que vous voulez dire quand vous parlez de contenus. Nous sommes très sensibles aux questions de contenu. Bien sûr, l'UDRP, il fonctionne en fonction de cette clause de l'enclos qui répond aux statuts constitutifs

de l'ICANN. Mais quand on parle de l'engagement des registres, par exemple, nous pensons que l'ICANN ne peut pas appliquer ce genre de choses qui incluent des contenus. Donc c'est un point important.

Par ailleurs, nous nous occupons du contenu parce que l'ICANN a tout un système de réglementation des contenus pour tout ce qui vient de l'extérieur. Donc nous contrôlons, nous discutons des questions liées aux contenus. Il y a un exemple de cela. Nous avons discuté au sein du Conseil la possibilité d'avoir des systèmes qui permettent de bloquer certains sites Internet pour les registres et pour les fournisseurs de services Internet. Donc voilà. Nous voulions savoir un petit peu plus pour connaître le détail.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, la dernière version des statuts date de 2016. Vous avez raison. Elle introduit cette question liée aux contenus. Et l'UDRP, il date d'avant 2016. Est-ce que vous pensez qu'il y a un conflit entre la version des statuts et l'UDRP ?

Ensuite, le contrôle, c'est une chose. Mais est-ce que vous pensez que, à votre avis, l'ICANN ne pourra jamais faire plus que contrôler et dire OK sans dire si c'est bon ou [si c'est chose], mais contrôler en disant OK on laisse tout passer. Je ne vois pas trop la relation.

BECKY BURR : Je ne vois pas de conflits entre les statuts constitutifs de 2016 et l'examen de l'utilisation du contenu dans l'application de l'UDRP, parce que cette clause de l'enclos contient un accord des opérateurs de

registre et des bureaux d'enregistrement. Cela se trouve aussi dans un pacte fondamental qui permet aux opérateurs commerciaux de dire oui, je vais vous donner une autorité proactive pour modifier mon application, sans qu'il soit nécessaire qu'une négociation se fasse au niveau du contrat. En général, on arrive à avoir des accords entre deux parties qui discutent. Et lorsque l'on veut des changements dans un contrat, il faut amender le contrat, modifier le contrat.

Donc lorsqu'on s'est réuni en 1999, on s'est rendu compte qu'il fallait changer cela. Donc on a créé cette clause de l'enclos pour permettre que cette obligation existe pour évoluer avec le temps, comme l'Internet évolue, et pour fournir suffisamment de certitudes aux opérateurs de registre et aux bureaux d'enregistrement dans leur gestion. Mais cela est indiqué dans cette clause de l'enclos. Cela est donc – il n'est pas nécessaire de revenir sur cette question.

LEON SANCHEZ : Sarah, vous voulez ajouter quelque chose ?

SARAH DEUTSCH : Oui. Du point de vue des risques, il y a des réglementations que l'ICANN ne peut pas directement adapter concernant le contenu. Je crois que c'est important. Ça peut être une discussion intéressante. Merci.

LEON SANCHEZ : Merci Sarah. Merci, Olivier, merci Sarah. Nous avons une autre question de l'ALAC au Conseil ; je ne sais pas qui c'est qui va la poser. Jonathan, allez-y.

JONATHAN ZUCK : Alors, la nature de cette question est liée à la limite entre les négociations bilatérales qui ont lieu entre deux parties et la participation de la communauté et la participation de la communauté dans les négociations de contrat. Est-ce que la communauté participe de manière précoce ? Quelle est sa visibilité dans ces négociations contractuelles ? C'est quelque chose qui est important. Et je pense qu'il y a une préoccupation ici, à savoir qu'on fait de plus en plus de choses sans tenir compte de la communauté, sans que la communauté puisse participer ou avoir son mot à dire.

Donc il existe ici une préoccupation de la communauté concernant le rôle de la communauté au niveau de ces négociations des contrats. Et nous voudrions donc en parler.

LEON SANCHEZ : Merci, Jonathan, Becky, allez-y.

BECKY BURR : Merci. De nouveau, je vous renverrai à cette disposition contractuelle de l'enclos. Je ne pense pas que la participation de la communauté a diminué avec le temps.

Je vais vous donner un peu d'histoire là-dessus, un petit cours d'histoire. Je comprends que la communauté s'inquiète du fait qu'il y ait des amendements du DNS récents qui ont modifié les négociations bilatérales entre les parties, mais je pense que notre discussion sur l'utilisation malveillante du DNS a beaucoup évolué. Nous avons pu

capturer certains concepts, nous mettre d'accord sur le contenu des contrats et donner davantage d'outils au département des plaintes de l'ICANN. Donc je pense que ça a évolué.

Mais la communauté a une autorité complète pour modifier les obligations au niveau de l'accord, du contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement et des contrats de registre. Donc on ne peut pas – on ne peut rien faire d'autre. On ne peut pas imposer d'autres choses.

Et outre cela, outre ce rôle fondamental qui dépend de ce système de l'enclos, il s'agit d'un système de contrat, de négociation. Les parties vont négocier. Et si on n'est pas d'accord concernant la série 2012, le contrat d'origine avait été négocié entre l'ICANN et les parties contractuelles, puis a été présenté aux commentaires publics. Ensuite, nous avons eu quelque chose de très bizarre. C'est que, à la fin, on avait toute une série de changements. Et je ne vais pas rentrer dans le détail ici. Mais les parties contractantes et ICANN org ont négocié des contrats et ensuite ça a été présenté aux commentaires publics et les commentaires de la communauté ont été pris en compte.

Ensuite, il y a eu, en 2013, un accord d'enregistrement des bureaux d'enregistrement – l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement. Cela a été précédé par une liste qui a été envoyée par les forces de l'ordre. Je crois que la communauté était d'accord avec cela aussi. Et ensuite, à la fin des négociations, le contrat a été présenté à la période de commentaires publics suite à ces modifications. Et ensuite, la communauté a pu donner son avis, a pu être au courant de tout cela à travers des séminaires web et des discussions. Mais de

nouveau, je dirais que c'était des négociations entre les bureaux d'enregistrement et l'ICANN.

Donc je ne pense pas que l'on puisse partir de là, à l'exception de cet amendement du DNS qui a été fait récemment.

Alors, ce qui est important ici, c'est comment on en est arrivé là. Ce n'est pas la fin de la discussion, mais vous avez la possibilité d'obtenir des améliorations, de fournir davantage d'outils au service de conformité, et des termes selon lesquels nous allons nous mettre d'accord sur ce processus de négociation. Dès le début, nous avons établi les choses – que les choses allaient fonctionner comme ça. Mais ce n'est pas la fin de tout cela. Nous voudrions améliorer les contrats, ces accords, et on sait bien sûr qu'à travers un PDP, on peut augmenter, on peut modifier davantage de choses.

Donc nous voudrions conserver cette structure fondamentale qui permet à la communauté de faire certains changements à travers la politique de consensus. Mais sinon, le reste du temps, c'est entre l'ICANN et les bureaux d'enregistrement.

JONATHAN ZUCK :

Oui. Merci Becky. Nous sommes bien conscients de ses dispositions contractuelles dites enclos, de ces bilatérales, de ces négociations. Mais cette manière dont la communauté reçoit ces commentaires et le processus est-il transparent ? Et qu'est-ce qui rentre dans le cadre de ces dispositions contractuelles ?

Donc nous avons eu des alertes lorsqu'il y a eu les violations de contrat. C'est important pour la communauté de savoir ce qui se passe un petit peu plus à ce niveau. Et récemment, je crois que c'est revenu à la surface. Donc on est bien conscients de tout ce que vous avez décrit, de ces distinctions que vous avez expliquées. C'est plus quelle est l'utilité des commentaires publics ? Il y a certains sujets qui ne vont pas rentrer dans ces annexes, mais qui pourraient donc plus être au niveau de la communauté, au niveau de la sécurité notamment, je pense. Et je crois que c'est ça qui compte le plus.

BECKY BURR :

Oui. J'aimerais mieux comprendre cela, les alertes de notification de violation. Je ne comprends pas bien. Donc je ne vois pas très bien la distinction. Moi, je pense que les contrats d'accréditation de registre étaient très clairs pour les bureaux d'enregistrement. En 2013, il y a eu des contrats qui ont été modifiés plusieurs fois. Un contrat final entre diverses communautés. Il y a eu trois changements des contrats en fait.

JONATHAN ZUCK :

Oui, nous nous rappelons de ces moments et c'était tout à fait intéressant.

BECKY BURR :

Vous ne faisiez pas partie de la négociation. Donc je veux vous rassurer. J'ai beaucoup participé à ces négociations et la communauté a toujours été écoutée, a toujours eu voix au chapitre, a été prise en compte, mais j'aimerais également faire la distinction assez grossièrement entre les

modifications par consensus et les négociations bilatérales. Ça, c'est vraiment différent et fondamental.

Les parties contractantes travaillent de cette manière, avec l'ICANN, et ont donné donc une autorité à l'ICANN. Lorsque l'on revient toujours sur ces problématiques, lorsque l'on essaie de protéger ce deal, eh bien, nous essayons de protéger la légitimité de l'ICANN, parce que si l'on viole cela, eh bien, que reste-t-il ? C'est la base de l'ICANN, de la légitimité de l'ICANN.

JONATHAN ZUCK :

Non, nous comprenons tout à fait. Nous comprenons bien ce deal, cet accord. Mais la relation du Conseil d'administration avec le reste de la communauté, le rôle joué par le Conseil d'administration, par ICANN org, dans les négociations bilatérales, c'est de cela dont je parle, plus que le fait que ça ne devrait pas être bilatéral. Donc c'est l'efficacité et l'utilité du processus de commentaires publics qui a une influence sur les négociations, ce n'est pas des parties tierces, que nous voudrions voir dans la négociation.

BECKY BURR :

Je crois que Sally l'a mentionné. L'IRT discute. L'équipe de révision de la mise en œuvre parle de ces contrats, des problèmes contractuels, en raison des politiques SubPro qui rentrent ligne de compte, et qui rentre en ligne de compte lors des changements contractuels.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup, Becky. Donc Jonathan, c'était la dernière question que nous avons de la part de l'ALAC. Et nous avons encore un peu de temps qui nous reste. Il nous reste 25 minutes. Donc je ne sais pas si vous avez d'autres points à aborder. Oui, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Nous allons sortir du chapeau et nous allons mettre ça sur la table. Donc lors de la dernière série de nouveaux gTLD, l'ALAC a eu la possibilité de faire des objections communautaires. Et nous avons développé donc dans la communauté ces systèmes d'objection, revu donc les dossiers de candidature, et si besoin est, trouvé donc un processus de sauvegarde, de mécanisme de sauvegarde pour s'assurer que cela soit reflété, que les points de vue soient reflétés – les points de vue d'At-Large.

Donc nous avons eu plusieurs objections. Et il y a eu des impacts de ces objections. Et en fin de compte, ça a été rejeté par le système, par le panel, parce qu'on nous a dit qu'At-Large, l'ALAC n'avait pas le statut, le droit en tant que comité à faire des objections. Il n'y avait pas de lien contractuel direct entre la communauté affectée et l'ALAC.

Et donc ça, c'est une interprétation qui nous gêne un petit peu, qui nous préoccupe, parce que, en fin de compte, nous avons la capacité de nous engager dans un processus qui coûte beaucoup. Il y a des coûts juridiques pour les procédures de candidature, et les objections ne sont pas possibles parce qu'on nous dit que l'ALAC n'a pas le droit ou le statut de déposer des objections. Donc on trouve -- on a besoin de trouver une solution à cela.

Donc la question au Conseil d'administration est comment résoudre ce point. Je ne dirais pas que le Conseil d'administration devrait nous donner le statut, lorsqu'on a la capacité à l'ALAC [inaudible] cela. Mais je crois qu'il y a peut-être une autre solution à trouver.

Peut-être que c'est la solution, qu'effectivement vous nous donniez le statut et le droit d'effectuer ces objections.

LEON SANCHEZ :

On en a parlé lors de notre atelier ces derniers jours. Et on a eu de longs débats sur cette question du statut et du droit aux objections. Et pour répondre rapidement, peut-être que vous ne serez pas satisfait, mais il faut revenir à la communauté pour véritablement réfléchir à cette politique et pour permettre à l'ALAC d'avoir ce droit, ce statut.

Mais peut-être que Becky pourrait nous en dire plus à ce sujet.

BECKY BURR :

Oui, à la base, l'ALAC a un statut automatique pour des objections d'intérêt public. L'ALAC a le droit, si elle peut démontrer certains critères à respecter, certains critères par rapport aux objections de la communauté. Donc on ne va pas fournir un statut automatique au niveau du contexte de la communauté. Ça, c'est en rapport avec le cadre de référence. Et nous pensons qu'il est raisonnable de démontrer cela. Il y a des circonstances où l'ALAC pourrait tout à fait démontrer que cela est pertinent au niveau du nexus. Ce n'est pas automatique, ces questions de droit et de statut, mais si on repart un petit peu en arrière et que l'on observe les lieux où l'ALAC a enregistré des

objections, on a dit que non, il n'y avait pas le droit d'objection à ce niveau, nous avons donné des explications. La question, c'est le nexus. Il n'y a pour l'intérêt public là aucun problème. Mais pour la communauté, l'ALAC doit démontrer le droit à l'objection.

LEON SANCHEZ :

Dans l'atelier, nous avons dit qu'on a besoin de plus de critères de la part de l'ALAC pour mieux comprendre où vous vouliez aller ou vous [inaudible] donc cette question d'objection. Donc je ne veux pas arrêter la discussion. Mais je veux m'engager dans un dialogue pour que nous comprenions mieux ce sujet et que nous trouvions une solution mutuelle.

Peut-être que vous voulez essayer de continuer à travailler là-dessus, Olivier ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

C'est un bon point pour démarrer là-dessus. Et j'aimerais donc avoir un petit groupe peut-être ; une petite équipe pourrait travailler à cela. Nous avons besoin également de travailler avec les services juridiques, parce qu'on doit absolument résoudre ce problème. Parce qu'un gros problème avec les volontaires. Si vous avez des volontaires dans un processus qui vont passer des heures et des heures à effectuer un travail, et enfin de compte, on leur dit non, techniquement, vous n'avez pas le statut ; vous n'avez pas le droit. Eh bien, les volontaires ne sont pas satisfaits. Ils ont perdu leur temps. Et cela n'aide pas véritablement pour engager les volontaires. On a besoin de plus de clarté à ce niveau, pour qu'on n'ait pas ces circonstances où on nous coupe l'herbe sous le

pied. Ce serait très utile d'avoir plus de clarté à ce niveau. Je crois qu'on a besoin de cela comme prochaines étapes.

LEON SANCHEZ : Absolument, Olivier. Je crois que Becky a été claire. Nous pourrions avoir de prochaines étapes et de continuer l'engagement avec l'ALAC pour définir un petit peu plus clairement.

Jonathan Zuck, vous voulez rebondir là-dessus ?

JONATHAN ZUCK : Oui. Je vais mettre des mots dans votre bouche. Cette question de nexus, cette question donc c'est important. Et je crois que nous devons travailler là-dessus.

LEON SANCHEZ : Donc nous avons encore un peu de temps. Je ne sais pas si vous voulez vous soulever d'autres points, poser d'autres questions de la part de l'ALAC ?

JONATHAN ZUCK : Oui, si on a le temps, pourquoi pas. On ne veut pas que le Conseil d'administration, le Board soit ennuyé par nous, mais nous avons une l'étude [infernale]. Donc l'étude [infernale], c'est très récent cela. Et je ne pense pas que vous avez lu tout cela. Ça, c'est la commission OCTO sur les indicateurs, les services donc techniques de l'ICANN. Donc l'enregistrement néfaste de domaines, malveillant de domaine [inaudible] acheté en volume, en gros, en vrac, des domaines, des noms

de domaine, avec une réduction de prix. Et c'est une étude intéressante. Et ce sont des statistiques intéressantes.

Et il y a une recommandation que de voir où il y a des frictions qui sont créées dans certains cas de figure avec ce type d'enregistrements malveillants, [infernale].

Et je crois que pour la nouvelle série de gTLD, je crois qu'il faut y réfléchir. On va travailler avec le conseil de la GNSO pour voir quel est ce problème d'enregistrements malveillants de nom de domaine et voir si l'on peut faire plus à ce sujet. Et si on peut voir ces points de friction dans le conseil -- dans le contexte de ces inscriptions en vrac et voir s'il y a certains noms de domaines qui sont plus souvent recherchés que d'autres.

DANKO JEVTKOVIC :

Merci beaucoup de cela. Oui, on a travaillé avec l'OCTO. C'est important. Avec le directeur des services techniques de l'ICANN. Donc merci de contribuer à cela et de faire prendre conscience de ce point. Nous voudrions également parler dans l'atelier de ces enregistrements malveillants. Et il y a des attaques qui sont faites avec certains outils. Et ils utilisent différents noms de domaine, un nombre important avec l'intelligence artificielle. On peut déposer des demandes d'enregistrement. Il y a des attaques beaucoup plus nombreuses à ce niveau. Donc on a besoin d'avoir un bouclier contre cela, parce qu'il y a des outils avec l'apprentissage des machines, avec l'intelligence artificielle. Nous devons véritablement réfléchir à cela. Nous devons travailler plus à ces problématiques au niveau du Conseil

d'administration pour la sécurité et la stabilité de l'Internet qui est si importante pour nous, cette question de cybersécurité qui continue à évoluer. Et nous allons continuer à suivre de très près la situation concernant ces noms de domaine.

LEON SANCHEZ : Merci Jonathan. Merci Danko. Est-ce qu'il y a de dernières réflexions que vous souhaitez exprimer ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Peut-être une autre question ? Eh bien, je vais vous la poser. Ma dernière question concerne l'atelier très réussi que le Conseil a eu pendant la réunion Prep Week.

On n'a pas pu l'enregistrer complètement. Mais je pense que le fait qu'il y ait une introduction, le fait qu'on ait pu se diviser en groupe, faire un travail de groupe -- et donc plusieurs de la communauté At-Large ont participé à ce groupe de travail et nous voulions savoir ce qu'en a pensé la communauté. Est-ce que vous avez reçu des commentaires sur ce point et que vous voudriez [dire] avec nous.

TRIPTI SINHA : Vous voulez parler de la séance de travail des travaux de groupe, hein ? Oui. C'est la deuxième fois que nous avons cela, ce système. L'année dernière, c'était un projet pilote et ça a été très productif. Donc nous avons décidé de le refaire. Je crois que nous allons le conserver. Ça a eu beaucoup de succès. Et donc je pense qu'on va le garder parce que sinon les gens vont exprimer leur mécontentement.

Donc on nous a dit -- quelqu'un nous a dit j'aurais aimé participer à toutes les séances de travaux de groupe. Donc c'est une chose que ça a eu du succès.

LEON SANCHEZ :

Chris ?

CHRIS BUCKRIDGE :

Je voulais vous dire que je modérais un de ces groupes de travail. On parlait de la possibilité d'avoir une prochaine période – prochaine série de nouveaux gTLD organisée de manière différente. Donc je remercie vraiment la communauté At-Large qui a donné son opinion, qui a participé à cette discussion. Je pense que c'est bien. C'est une bonne chose. C'est bon pour nous de voir qu'At-Large participe vraiment beaucoup à toutes ces discussions qui sont compliquées. Donc merci.

LEON SANCHEZ :

Danko.

DANKO JEVTOVIC :

Je pense que cette manière d'améliorer notre interaction, c'est une bonne chose. Le Conseil a reçu un rapport des résultats d'une politique qui a été publiée sur notre site, ce qui est très important parce que ça nous permet de savoir ce que pense la communauté suite à la Prep Week. On a besoin de davantage de commentaires. C'est quelque chose d'important, parce que c'est compliqué.

Comme Tripti l'a dit, nous voudrions qu'il y ait davantage de séances, mais sans vouloir trop ajouter, parce que sinon la Prep Week va devenir un autre congrès en parallèle. En plus, le personnel de l'ICANN doit préparer tout cela.

Donc on a besoin d'entendre davantage l'opinion de la communauté pour savoir comment nous pouvons innover, ou en tout cas voir ce qui a du succès.

LEON SANCHEZ : Merci. Merci beaucoup. Merci à vous, tous ceux qui ont posé des questions. Il nous reste encore quelques minutes. Je crois qu'on a une dernière question. Edmon, vous voulez la poser ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Edmon a aussi le droit de poser des questions.

EDMON CHUNG : Eh bien, puisque nous avons le temps, c'est quelque chose que je voulais encourager au niveau du Conseil, et c'est la politique de l'éthique. Donc on l'a mise sur le programme. On voudrait avoir votre opinion. La période des commentaires publics est ouverte. Donc c'est quelque chose qui a peu intéressé ALAC, mais on aurait aimé avoir votre opinion.

LEON SANCHEZ : Oui. Comme Edmon l'a dit, vous n'êtes pas obligés d'y répondre tout de suite. Peut-être que vous voulez en parler avec votre équipe d'abord, avec votre communauté.

JONATHAN ZUCK : Je crois que ce ne serait pas très éthique de ma part d'y répondre sans en avoir parlé avec ma communauté.

JUSTINE CHEW : Je peux vous dire que nous avons un groupe de travail qui travaille sur le budget et les finances, et vous allez recevoir une déclaration d'ALAC concernant cet aspect du budget et de la planification budgétaire.

LEON SANCHEZ : Je vous remercie beaucoup de cette conversation. Je dirais qu'à la fin, finalement, ce dialogue et cette conversation sont très utiles. C'est quelque chose qui me réjouit et qui me satisfait énormément. J'espère que c'est le cas pour vous.

Bien. Tripti, vous avez la parole si vous voulez clore la réunion.

TRIPTI SINHA : Merci. Ça a été un échange très intéressant. Nous attendons la prochaine réunion. Et Jonathan et vous tous continuez à nous tenir au courant de vos réflexions.

Merci.

La réunion est maintenant terminée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]